

PÉR
P. 208
E. L.
B

Vol. XI

MARS 1913

N° 7

BULLETIN

DU

PARLER FRANÇAIS AU CANADA

Couronné par l'Académie française

Organe officiel du Comité permanent du Congrès de la Langue française
au Canada

SOMMAIRE

Pages

261—Le français et la terminologie technique des ouvrages féminins.....	GEORGINA LEFAIVRE
273—Le vagabond, (poésie).....	PAUL FEUILLETTE
274—Le français dans les services publics.....	J.-ARTHUR FAVREAU
278—Les lettres françaises et nos couvents.....	LES URSULINES, QUÉBEC
289—La Maison de mon grand-père. (1er Prix, Concours de la Soc. du P. F. au Canada, 1ere Section). (A suivre).....	V.-P. JUTRAS, prêtre
292—Lexique canadien-français (suite).....	LE COMITÉ DU BULLETIN
295—Revue et Journaux.....	ADJUTOR RIVARD
298—Glanures.	
300—Fautes à corriger.....	LE COMITÉ DU P. F. Collège de Valleyfield.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA

UNIVERSITÉ LAVAL

QUÉBEC

Éditeur-dépositaire, à Paris : H. CHAMPION, libraire-éditeur, 9, Quai Malaquais.

AVIS

Les membres de la Société du Parler français au Canada sont priés de se rappeler que les séances de l'Assemblée générale ont lieu le *quatrième lundi* de chaque mois, et que tous sont invités à y assister. Ceux qui désirent recevoir, pour chaque séance, une lettre de convocation voudront bien en avertir le secrétaire.

Les membres de la *Société* et les abonnés du *Bulletin du Parler français au Canada* trouveront, sur la bande du *Bulletin*, la date de la prochaine échéance de leur cotisation ou de leur abonnement. Cette indication sert de quittance à ceux qui sont en règle avec l'administration et rappelle aux autres qu'ils doivent acquitter des arrérages. Cotisations et abonnements sont payables d'avance, le 1^{er} de septembre, pour les 12 mois suivants. La liste des adresses est révisée le 10 de chaque mois.

COMITÉ DU BULLETIN.

LE FRANÇAIS ET LA TERMINOLOGIE TECHNIQUE DES OUVRAGES FÉMININS

Mémoire présenté au Congrès de la Langue française

Les femmes ont fait dans ces derniers temps des conquêtes dans tous les domaines ; il en est auxquelles j'applaudis : études plus approfondies de ce qui regarde la santé et l'hygiène, connaissance des droits usuels, fédérations ouvrières et de charité, qui permettent d'atteindre toutes les détresses, de grouper toutes les énergies et toutes les bonnes volontés. Il en est auxquelles je reste indifférente, celles qui reposent sur un besoin de mouvement ou de popularité et qui ne conduisent pas à un but déterminé. Il en est qui répugnent : par exemple, le mouvement des suffragettes anglaises, inspiré au début par un sentiment de pitié et de solidarité, et qui s'est égaré, depuis, dans des manifestations tapageuses. Je doute que le rêve de suffrage universel, qu'elles caressent et qu'elles voudraient réaliser par la force, leur apporte la solution qu'elles poursuivent et qu'elles auraient pu atteindre autrement.

Les qualités et les défauts de la femme sont incompatibles avec l'âpreté et la violence de certaines luttes ; elle est trop entière dans ses opinions et dans ses sympathies pour les discuter avec calme, pour que cette épreuve ne soit pas désastreuse pour sa fidélité, son désintéressement, sa délicatesse. Elle sortirait découronnée de ces campagnes où les hommes ont assez de mal à garder leur prestige.

Il ne faut pas non plus que l'ambition l'entraîne à désirer de nouveaux biens, en négligeant ceux déjà acquis, en dissipant le

trésor dont elle est la dépositaire et la gardienne. Si nous avons conservé ce doux parler de France, qui est l'objet de cette grandiose manifestation, nous le devons non seulement aux apôtres qui ont lutté pour nos droits, mais aussi aux mères canadiennes, qui ont chanté sur nos berceaux, qui ont joint nos mains pour la prière, qui ont gravé dans nos esprits tout neufs, comme sur des tablettes intactes, les chers mots familiers.

La femme d'aujourd'hui a la même mission ; pour la bien remplir, elle en doit être consciente et fière. Qu'elle soit la mère de famille, qui fait balbutier à ses petits le langage que lui léguaient les saintes aïeules, ou l'humble institutrice, qui dépose dans les mémoires frustes ou rebelles la semence sacrée, elle est la sentinelle vigilante qui tient l'ennemi en échec, qui défend le patrimoine des siens, leur plus précieux et leur plus bel héritage. Mais pour savoir le défendre, il faut qu'elle en comprenne le prix, qu'elle en connaisse les secrets et les richesses ; avant de songer à le transmettre, il faut qu'elle le possède elle-même.

Et l'un des meilleurs moyens pour elle d'atteindre ce but, c'est d'apprendre le terme technique des objets qu'elle a sous les yeux. Bien des personnes instruites dédaignent, comme indigne d'elles, cette initiation, et par une apathie qui serait une trahison, si elle était raisonnée, elles deviennent incapables d'être auprès des enfants de dignes interprètes de notre belle langue française. Il arrive encore que sous prétexte de culture intellectuelle, elles se servent d'expressions recherchées, dont elles ne connaissent pas bien la signification, et qu'elles emploient à contre-sens, en s'exposant à se couvrir de ridicule. N'usons donc que de mots honnêtes et sûrs, qui ne recèlent pas de pièges.

LES TRAVAUX DOMESTIQUES

Depuis qu'il y a au pays des écoles ménagères, que des femmes expertes sont venues donner chez nous des démonstrations culinaires, elles ne nous ont pas seulement appris à varier les aliments à cause des éléments nécessaires aux fonctions de notre organisme, mais elles nous ont encore montré le nom de ces éléments, comment et sous quel aspect nous les trouvons dans les mets que nous préparons tous les jours, et qui ne doivent pas seulement servir à flatter notre gourmandise, mais à tenir en bon état notre squelette, notre sang et nos muscles. Sans nous attacher uniquement à ces termes,

qui relèvent surtout de la chimie, il y a, parmi les simples ustensiles de cuisine, bien des objets que nous désignons par un terme impropre ou par un anglicisme.

* * *

LA CUISINE.—Combien d'entre nous appellent un *chinois*, cette petite passoire fine en forme d'entonnoir avec laquelle on passe les bouillons, les consommés ;

Le crible, — ce tamis de fer ou de laiton étamé qui sert à passer les purées ;

Le mortier, — le vase en marbre dans lequel on pile les amandes ;

Le pèse-sirop, — le tube en verre gradué qui sert à reconnaître les différents degrés de cuisson du sucre ;

Les poches à décors, — cornets en étoffe très légère, pourvus d'une douille en ferblanc, et qui servent à dresser les préparations culinaires ;

La poissonnière, — qui possède un double fond ou feuille trouée à deux anses, sur laquelle on pose le poisson, et qu'on retire facilement lorsqu'il est cuit ;

La sorbetière, — qui sert à geler les crèmes et les glaces et qu'on appelle chez nous un « freezer » ;

La sauteuse, — qui n'est qu'une vulgaire poêle à frire ;

La spatule, — qui évoque les manipulations chimiques et qui est une cuillère en bois, longue et mince, qui sert à remuer les compositions sur le feu, et aussi à travailler les pâtes à biscuits ?

On pourrait poursuivre cette énumération à l'infini, en passant ensuite aux expressions consacrées aux opérations culinaires.

Amalgamer, — c'est mélanger diverses substances pour composer une sauce ;

Blanchir, — plonger dans l'eau bouillante des viandes et des fruits que l'on veut attendrir ;

Braiser, — faire cuire à feu doux, sans évaporation, de façon à conserver aux viandes tout leur suc ;

Brider, — faire passer entre les membres d'une volaille une ficelle destinée à maintenir cette pièce dans la forme adoptée ;

Clarifier, — rendre clair un liquide à l'aide de blancs d'œufs, de jus de citron, etc. ;

Concasser, — briser, réduire en petites parties, mais sans mettre en poudre ;

Corser, — donner aux sauces plus de réduction, aux pâtes plus de consistance ;

Coucher, — ranger avec symétrie ;

Dégorger, — mettre des viandes dans l'eau fraîche pour leur faire perdre leur sang et éviter qu'elles noircissent en cuisant ;

Énerver, — enlever les nerfs d'un morceau de viande ;

Escaloper, — couper en petites tranches minces et rondes des viandes tendres et des chairs de poisson battues et aplaties ;

Frémir, — se dit d'un liquide prêt à bouillir ;

Masquer, — couvrir un mets avec une sauce consistante, après l'avoir dressé sur un plat ;

Monder, — mettre dans l'eau bouillante des amandes qu'on plonge ensuite dans l'eau froide, pour enlever la peau grise qui les enveloppe ;

Napper, — couvrir un mets ou un flan d'une couche de jus de gelée de confitures ;

Paner, — couvrir de mie de pain, ou de chapelure, le poisson ou d'autres aliments ;

Piquer, — introduire des bâtonnets de lard à la surface des viandes de boucherie, sur les volailles et le gibier ;

Sauter, — mettre dans du beurre chaud et faire cuire à feu ardent ;

Torrifier, — brûler, exposer à l'action du feu : on *torrifie* le café, le cacao ;

Truffer, — garnir l'intérieur d'une volaille de truffes assaisonnées, passer entre la chair et la peau des truffes coupées en lames.

* * *

LA COUTURE. — Il y a une invention qui a révolutionné le travail féminin : c'est celle de *la machine à coudre*.

Ce fut l'Anglais Wisenthal qui inventa la première, en 1755, mais il a fallu un siècle de tâtonnements et de patientes recherches de Thomas Saint, J. Duncan, B. Thimonnier, Walter Hunt, E. Howe et L.-M. Singer, pour en faire un outil pratique et dont l'usage pût se généraliser.

Les accessoires, que l'on breveta ensuite, *les différents ourleurs*, qui plient l'étoffe mécaniquement, *le bordeur*, qui permet de coudre à la fois les deux côtés d'un galon au bord d'une étoffe, *le soutacheur*, qui pose les garnitures suivant un dessin tracé à l'avance, *le fronceur*, qui fronce l'étoffe en même temps qu'il la fixe à une bande distincte, simplifient encore le travail.

Avant cette époque, la situation des ouvrières était extrêmement pénible, et c'est elle qui inspirait à Sir Thomas Hood cette

mélancolique et touchante chanson de *La chemise*, qui a été traduite par M. Barthélemy Saint-Març-Girardin :

« Une femme est assise, couverte de haillons, ses paupières sont rouges et gonflées, ses doigts sont las et usés. Avec une hâte fiévreuse, elle pousse son aiguille, elle tire son fil. Pique ! pique ! pique ! dans la pauvreté, dans la faim, dans la fange. Et sans relâche, d'une voix aigre et gémissante, elle chante la chanson de la chemise.

« Pique ! pique ! pique ! quand le coq chante au loin, et pique ! pique ! pique encore ! quand les étoiles brillent à travers ton toit disjoint. Pique ! pique ! pique ! jusqu'à ce que ton cerveau flotte dans le vertige, et pique ! pique ! pique ! jusqu'à ce que tes yeux soient brûlants et troublés. Pique ! pique ! pique le surjet, le gousset, l'ourlet, l'ourlet, le gousset, le surjet, jusqu'à ce que tu tombes endormie sur les boutons, et que tu achèves de les coudre en rêve.

« O hommes qui avez des sœurs que vous aimez ! ô hommes qui avez des épouses et des mères ! ce n'est pas du linge que vous usez chaque jour, ce sont des vies de créatures humaines. Pique ! pique ! pique ! dans la pauvreté, dans la faim, dans la fange, cousant à la fois avec un double fil un linceul aussi bien qu'une chemise.

« Mais pourquoi parlai-je de la mort ? Ce spectre aux ossements hideux, je redoute à peine l'apparition de sa forme effrayante. Elle est si semblable à la mienne que les longs jeûnes ont décharnée. O Dieu ! faut-il que le pain soit si cher, et la chair et le sang si bon marché !

« Pique ! pique ! pique ! ma tâche ne s'achèvera donc jamais. Et quels sont mes gages ? Un lit de paille, un morceau de pain, et des haillons ; ce toit entr'ouvert, ce plancher humide, une table et une chaise brisées, et un mur si blanc, si nu, que je remercie mon ombre de s'y projeter parfois.

« Oh ! une heure seulement, rien qu'une heure de repos, trêve d'un instant, non pour goûter les douceurs bénies de l'amour ou de l'espérance, mais pour me laisser aller à ma douleur ! Pleurer un peu soulagerait tant mon cœur ! Mais dans mes yeux gonflés, je dois refouler mes larmes ; car chaque goutte qui tombe ralentit la marche de mon aiguille et de mon fil.

« Une femme est assise, couverte de haillons, ses paupières sont rouges et gonflées, ses doigts sont las et usés. Avec une hâte fiévreuse, elle pousse son aiguille, elle tire son fil. Pique ! pique ! pique ! dans la pauvreté, dans la faim, dans la fange. Et sans

relâche, d'une voix aigre et gémissante, elle chante la chanson de la chemise.»

L'effet de cette chanson fut si grand et si prolongé, que quelques années plus tard, au moment de sa mort, on ne trouva pas un plus bel éloge à faire de Sir Thomas Hood que de graver sur sa tombe : Il chanta la chanson de la chemise.

Mais ces temps difficiles n'inspiraient-ils pas aussi les vertus héroïques, le courage, et l'amour du travail ? Nous pouvons nous réjouir de n'avoir pas vécu à une époque où le labeur était si rude et si mal récompensé, et nous ne devons pas marchander aux ouvrières un salaire qui, même à l'aide de la machine, est encore si pénible à gagner ; mais nous devons apprendre dans tous ses détails la couture à la main, plus délicate et plus parfaite, et qui est nécessaire à l'exécution de certains travaux. Combien d'entre nous peuvent faire avec leur aiguille toutes ces opérations que je me bornerai à énumérer : *le point devant, le point arrière, le point piqué, l'ourlet, l'ourlet simple, l'ourlet avec point d'ornement, la couture rabattue, le point de surjet, le surjet antique, le point de raccord, les fronces, le montage des fronces, le point ourlé, l'ourlet à festons, le point de bouttonnière, le bordage d'une fente avec un ourlet, le bordage d'une fente par un biais, par une bande large, le point d'ornement pour lingerie, le point d'arêtes, le point de chevrons, le point russe avec point lammé ?*

* * *

LE RACCOMMODAGE. — Ce que je dis de la couture, je pourrais le dire du raccommodage : elle s'en va, la poésie de la corbeille à ouvrage, et pourtant elle n'a rien perdu de son importance ni de son utilité. Elle était, et elle est encore nécessaire à l'harmonie de l'ameublement et à la prospérité de la famille. Lorsqu'on l'apportait sous la lampe, dans les bonnes heures de la veillée, elle donnait à la conversation, je ne sais quelle allure sérieuse et douce ; il sortait de ses profondeurs, avec le beau linge qu'elle conservait, des réflexions et des leçons de patience, de modération, d'attachement au foyer. Ses pelotons bien rangés gardaient les traditions séculaires ; on n'eût pas songé à les quitter, pour aller s'asseoir dans un théâtre, ou regarder défiler sous la lumière clignotante du cinématographe des scènes où le simple bon goût est si souvent oublié.

Qui sait faire aujourd'hui, en dehors des communautés qui conservent ces humbles secrets, les quatre sortes de reprises : *reprise de toile* (celle-ci est assez connue), *reprise satinée*, *reprise damassée*,

reprise perdue, réservée au bataillon des accrocs, et cette *reprise invisible* qui s'exécute avec une aiguille très fine et des cheveux soigneusement dégraissés, dans l'épaisseur du drap.

* * *

LE TRICOT. — On ne reprise pas les bas, on les *ravaude* : encore un terme qui évoque la grâce souriante de nos grand'mères et leur patience à reconstruire les mailles détruites par les brusques mouvements des petits pieds ; et pourtant, il était solide, le tricot confié à leurs mains diligentes, presque aussi vives que la machine qui les a depuis remplacées. Leurs petites-filles auraient plus d'un avantage à le faire entrer dans le programme de leurs études, car en occupant les doigts, il laisse l'esprit libre, et il suggère, au besoin, les saines et bonnes pensées.

Pour faire des ouvrages cylindriques on se sert de quatre ou cinq aiguilles : il y a *quatre manières de monter les mailles* : le *montage croisé*, qui peut aussi se faire de quatre façons différentes, le *montage tricoté*, le *montage glissé*, qui se fait de deux manières, et le *montage à picots*.

Les différentes parties du bas sont : 1° le *bord*, 2° le *genou*, 3° le *mollet*, 4° le *talon*, 5° le *pied*.

Voici un certain nombre d'expressions que l'on rencontre dans le vocabulaire du tricot : *mailles à l'endroit*, *mailles à l'envers*, *mailles jetées*, *mailles mouches*, *mailles chaînette*, *jetée simple* ou *augmentation*, *jetée double* ou *deux augmentations*, *mailles rétrécies*, *mailles glissées*.

LES TRAVAUX DE LA FERMIÈRE

Je dois à l'obligeance de mes collaboratrices de la page féminine du *Soleil* : Mme Joséph Lachance, de Saint-Laurent, Isle d'Orléans, et Mlle M.-L. Tremblay, de Saint-Aubert, lauréates du concours des travaux féminins, tous les détails sur les travaux de la fermière. J'ai laissé à toutes les expressions canadiennes leur saveur archaïque ; ne serait-il pas dommage qu'elles disparussent de notre vocabulaire, comme la plupart de ces travaux de nos ménagères, qui sont presque partout confiés à la mécanique ?

LE PAIN. — Le bon pain de blé, le pain de ménage, se fait encore dans bien des familles campagnardes.

Chaque village possédait autrefois un moulin banal, où le blé mûri par le chaud soleil du Bon Dieu était transformé en pure farine. Aujourd'hui l'on se sert surtout de farine préparée.

La ménagère a soin de mettre, une journée à l'avance, dans la *huche* placée auprès du poêle, la provision de *farine* pour qu'elle se réchauffe peu à peu ; le soir, elle creuse un lit dans la farine, elle y verse une certaine quantité d'eau froide dans laquelle elle fait dissoudre quelques poignées de sel. Elle forme une pâte molle et claire, dans laquelle elle verse le *levain* préparé à l'avance. Voici une excellente recette de levain : faire bouillir huit grosses *patates*, et les écraser dans l'eau de la cuisson ; pendant que le tout bout encore, ajouter 4 cuillerées de sel de table, et autant de cuillerées de sucre ou de mélasse, ajouter une pinte d'eau bouillante et quatre pintes d'eau froide, faire dissoudre deux pains de levain *Royal* dans un peu d'eau tiède et ajouter au mélange. Laisser reposer pendant dix-huit heures, dans un endroit chaud, et mettre ensuite dans un endroit frais, jusqu'à ce que l'on s'en serve.

Une fois le *levain* versé dans la *huche*, la boulangère ajoutera de la farine pour faire une *pâte* épaisse, et laissera lever jusqu'au matin. Le matin pendant que le four chauffera, la ménagère pétrira deux ou trois fois la pâte avant de la mettre dans les casseroles beurrées, qu'elle portera au four après avoir enlevé les braises. Au bout d'une demi-heure, elle aura de beaux pains dorés tout fumants et sentant le bon froment.

LE BEURRE.— Pour faire du beurre, il faut traire les vaches, et passer le lait dans une fine passoire ; aujourd'hui on le passe dans le *séparateur*, et l'on ne peut assez vanter cette méthode : autrefois on le déposait dans des bols de faïence, on l'écraimait avec une cuillère trouée, longue et mince, on le mettait dans la *baratte*, et l'on tournait jusqu'à ce que la crème se changeât en excellent beurre.

LE LIN.— Avant que le lin soit fil à coudre, il doit passer par bien des transformations.

La *graine de lin*, que tout le monde connaît, quand elle est mise en terre, produit une petite plante élégante et fine, de seize à vingt pouces. Lorsqu'elle est mûre, on l'arrache avec soin, on l'étend en couches minces pour la faire *rouir*. On la ramasse ensuite en bottes et on lui passe la tête sous le *fléau* : instrument formé de deux bâtons réunis par une bande de cuir. On la met ensuite dans un fourneau muni de quelques perches de lignes, sur lesquelles on étend le lin ; au-dessous brille un feu de bûchettes de bois vert, surveillé par une femme aux yeux vigilants. Sept ou huit autres *braient* le lin chauffé pour en faire la *filasse* ; il est *brayé* avec une machine en bois faite de deux morceaux qui presse la filasse. On *l'écorche* ensuite avec un *écorchoir*, grand couteau de bois que l'on passe à coups multipliés, en secouant la filasse pour en faire sortir

les déchets. On la file au rouet, la mouillant de temps en temps dans une petite gamelle en fer blanc posée au rouet, ce qui se fait après l'avoir blanchie à la lessive.

Pour le fil à coudre, on le peigne avec un peigne aux dents écartées, on le file fin et double, et serré, en le mouillant beaucoup. Quant aux déchets, on les file moins serrés et ils servent à faire des toiles. On tisse même parfois sur ce fil des *catalognes* pour le plancher.

LA LAINE. — Pour faire des étoffes de laine, on enlève aux moutons, le printemps de bonne heure, leur chaude toison. On lave la laine, on la fait sécher, on l'*écharpille* à la main, opération qui consiste à défaire les parties les plus tapées et à enlever en même temps les saletés qui s'y trouvent mêlées. On la porte ensuite au moulin pour la faire *carder*, ou on la *carde* à la main, avec deux planches garnies de pointes. On la file ensuite, après l'avoir teinte de la couleur voulue. On peut teindre en joli brun, avec de l'écorce de bois de pruche, qu'on fait bouillir une couple d'heures ; pour avoir un brun plus foncé, on ajoute de l'écorce de chêne.

Pour avoir une teinte beige ou champagne, on fait bouillir des pelures d'oignons, en y ajoutant un morceau d'alun gros comme un œuf.

LES VIEUX HABITS. — On peut tirer un bon profit des vieux habits : on taille les cotonnades par lisières, pour en faire des pelotons, que l'on dévide ensuite en échevaux, qu'on teint de différentes couleurs, pour faire les *catalognes*.

Les draps, les serges et autres étoffes sont taillés en bandes plus larges, que l'on tresse à trois, cinq, sept, neuf et même onze brins, à la manière de la paille, et que l'on coud en leur donnant la forme que l'on veut, pour faire des nattes solides et épaisses. La vieille flanelle est coupée par petits carrés d'un pouce, que l'on défait brin à brin et que l'on brasse dans une baratte spéciale avec de l'eau et du savon. Une fois que ce mélange est séché et cardé, on a une ouate légère et transparente, très soyeuse, que l'on file et que l'on tisse, pour en faire des couvertures que l'on appelle des *couvertes d'échiffe*.

LES INDUSTRIES FÉMININES

LA MODE. — Des vieux habits aux neufs il n'y a qu'un pas ; franchissons-le et parlons un peu de la mode. Celle-là n'est pas traditionnelle, elle est révolutionnaire ; les mots dont elle se sert ne durent pas plus d'une saison, et elle ne se contente pas de transformer le costume et la langue, elle s'attaque aussi à la silhouette

féminine, qu'elle a réduite, depuis quelques années, à sa plus simple expression.

Il y aurait une étude très intéressante à faire sur l'histoire de la mode; seulement, elle ne peut entrer dans le cadre de ce travail, bien qu'elle occupe à elle seule les trois quarts de l'industrie féminine. Ce qui excuse un peu les extravagances du luxe, c'est qu'il fait vivre des centaines d'ouvrières.

Nous devrions nous faire un point d'honneur d'apprendre le nom de tous les tissus qui servent à confectionner nos costumes, qu'ils soient faits de simple étamine, de soie mate, ou de satin aux cassures brillantes. Sachons distinguer la passementerie de la sou-tache et de la frange de soie de pulpe. Portons des gants de chevreau glacé ou dépoli et un canotier, plutôt qu'un « sailor » et des gants de kid. Ne garnissons pas non plus nos chapeaux de plumes « willows » ou « d'ospreys », mais de plumes pleureuses et d'aigrettes. En un mot, exigeons de nos fournisseurs qu'ils mettent, même aux produits anglais, allemands ou américains, une étiquette bien française.

Il ne faut pas accepter non plus toutes les prescriptions de la mode, il faut y mettre de la discrétion et du bon sens.

La mode française que l'on nous envoie n'est pas toujours celle qui est adoptée là-bas par les véritables reines du bon goût. Elle est lancée, à certaines époques, à certains endroits, par ces mêmes modèles qui évoluent dans les grands ateliers des artistes du chiffon. La Parisienne, élégante par nature et par habitude, choisit ce qui lui convient; ce qu'elle dédaigne est envoyé aux États-Unis, chez les clientes des grands couturiers. La mode américaine s'inspire de ces créations, et ce qui nous atteint n'est parfois que la caricature et la contrefaçon de ce qui s'harmonise si bien avec la grâce parisienne.

Si nous étions plus indépendantes, nous étudierions aussi les règles de l'esthétique, pour l'adapter à notre teint, à nos traits, à notre taille; nous ne croirions plus que les mignonnes statuettes de Tanagra se drapent de la même façon que la Minerve aux formes robustes, ni que le même chapeau convienne au profil classique d'un visage de madone et au petit nez mutin et retroussé de quelque minois chiffonné.

Les femmes qui s'occupent de dessin industriel devraient s'emparer de cette idée et la creuser; elles y trouveraient une carrière honorable et une véritable mission à remplir: ce n'est pas le talent qui manque chez nous, c'est parfois l'occasion de l'orienter vers un but utilitaire.

LES ARTS DÉCORATIFS.—Les *sculptures sur bois, sur cuir, sur métaux repoussés*, auxquels on réussit à donner une patine qui semble l'œuvre du temps, la *pyrogravure*, la *peinture sur porcelaine*, l'*émaillage des bijoux* ont tenté tour à tour avec succès la patience et l'initiative féminine, surtout chez nos sœurs d'Ontario, que la publicité attachée aux expositions provinciales a stimulées ; mais l'industrie la plus remarquable, celle qui donnerait les meilleurs résultats, au double point de vue artistique et économique, est celle des travaux à l'aiguille et de la dentelle.

LES TRAVAUX A L'AIGUILLE. — La *broderie sur blanc* a de nombreuses et ferventes adeptes, et elle s'emploie pour la garniture de la lingerie et des objets de toilette. Les principales sont les broderies en relief, au point de feston et au plumetis, la broderie suisse, Madère, Renaissance, Richelieu, et la broderie vénitienne, la plus artistique de toutes, celle qui imite les belles dentelles vénitiennes.

La *broderie sur soie* et sur *velours* sert surtout pour les ornements d'église : elle se fait au passé non nuancé, au passé nuancé, au passé chinois ou à double face, en peinture à l'aiguille, au point d'armes et au point de chaînette et enfin en broderie arabe.

La *broderie d'or* peut entrer dans la même catégorie ; cet art difficile était cultivé au XVII^e siècle et au commencement du XVIII^e siècle, en Espagne, en Italie, en France, en Allemagne. Depuis, il n'a été exercé que par les personnes qui en faisaient profession et l'on exigeait un apprentissage de neuf ans pour arriver à la perfection.

Comme l'on mêle maintenant dans un même ouvrage différentes broderies, et que l'on emploie l'or comme les autres fournitures, l'on arrive, même parmi les amateurs, qui n'auraient pas la patience d'étudier cinq ans comme les professionnels, à s'intéresser à la broderie d'or.

La *broderie application* consiste à fixer sur un fond d'étoffe des morceaux d'étoffe différente et à travailler les contours.

LA DENTELLE. — Les *dentelles à l'aiguille* se rattachent aux jours sur toile ; elles sont exécutées à l'aide d'une aiguille et de fil ; les plus anciennes sont les dentelles *Réticella*. Le XVII^e siècle a vu naître la dentelle à relief, connue sous le nom de point de Venise. Le XVIII^e préféra les dentelles avec mailles ou réseau, le *point d'Alençon, d'Argentan*. Aujourd'hui on apprécie les dentelles à l'aiguille très fines faites en Saxe, en Bohême, en Belgique, mais elles sont trop compliquées et trop difficiles pour que des profanes s'y appliquent. La dentelle qui se fait chez nous et qui atteint parfois une assez grande perfection est la *dentelle irlandaise*, faite

au moyen de galons ou de lacets de fabrication anglaise, et reliés entre eux par des brides et des points de dentelle.

On comprend sous le nom de *point de Venise* des dentelles faites à l'aiguille et dont les contours sont brodés de riches festons à haut relief. La dentellière appelle ces reliefs des *brodes*.

Les vêtements des femmes musulmanes sont ornés de petites fleurs et de feuilles faites à l'aiguille, et qui remplacent les franges et les passementeries : c'est ce que l'on appelle la *dentelle de Smyrne*.

La *dentelle brésilienne Sols* se distingue par la finesse du travail : elle se compose de rosaces à fils tendus qui ressemblent à la dentelle Ténériffe.

La *dentelle aux fuseaux* est une invention du XVI^e siècle : fabriquée à Gênes, elle se répandit en Italie, en Espagne, aux Pays Bas, en Allemagne et en Suède. Plus tard, ce travail a été introduit chez les peuples slaves et dans l'Amérique du Sud, mais il est inconnu des Orientaux.

Les dentelles anciennes atteignent un prix fabuleux : la reine Marguerite d'Italie, faisant un jour l'inventaire de ses toilettes, eut la curiosité de savoir ce que valait un mouchoir qui avait plus de trois cents ans d'existence ; on l'évalua à 50,000 francs.

La robe sortie de la fabrique d'Alençon et qui fut exposée à Paris, en 1859, fut évaluée à 200,000 francs. Napoléon III l'acheta pour l'impératrice Eugénie; celle-ci la fit transformer en rochet et l'offrit à Pie IX.

Il y a dans le musée du Parc Central, à New-York, une collection de dentelles splendides devant laquelle pas une femme un peu renseignée ne peut manquer de s'arrêter, pour examiner et admirer longuement les fins réseaux, les capricieuses arabesques, les motifs de tous genres exécutés par les mains de fées laborieuses et patientes des femmes de tous les pays.

La langue française est aussi une dentelle, brodée et ajourée par la main inlassable des générations. S'il n'est pas en notre pouvoir d'ajouter de nouveaux ornements à son ancienne beauté, nous pouvons, ouvrières obscures et pourtant nécessaires, surveiller et réparer les mailles du réseau qui se relâchent ou se brisent, nous pouvons la préserver du contact de mains maladroites ou étrangères, qui souilleraient sa pureté, ou qui tenteraient de la détruire ; et par le soin que nous prenons de ce qui est confié à notre garde, assurer l'harmonie et la durée de l'ensemble.

GEORGINA LEFAIVRE.

« Ginevra ».

LE VAGABOND

A Maurice Raimbault.

Je suis le pauvre errant que la nuit a surpris
Et qui pour espérer a dit une prière.

(M. MAGRE.)

*Les rouilles de Septembre ont pâli sur mon front,
Voici qu'à mon chemin l'aubépine se fane.
Seigneur, ayez pitié du pauvre vagabond,
Comme du publicain et de la courtisane.*

*Le long de la montagne où saignèrent mes pas,
Dont chacun du sépulcre ouvrit un peu la pierre,
O Seigneur, protégez mon âge et ma misère
Pour que j'espère en Vous et ne trébuche pas.*

*Car déjà, c'est la nuit qui referme les portes,
C'est l'angoisse de ne plus voir le printemps bleu
Et de sentir le doigt glacé des heures mortes
Tisser à chaque rêve un suaire d'adieu.*

*Mon heure vient. Ne soyez point inexorable
Au pauvre mendiant qui vous tend ses doigts nus,
Secourez-le, pardonnez-lui, s'il est coupable,
Il est humble comme tous ceux qu'aima Jésus.*

*Si je n'ai point prié dans l'heure incarnadine
Où l'angélus du soir flottait sur le vallon,
C'est que nul n'a semé, comme dans un sillon,
La manne du Seigneur sur mon âme enfantine.*

*Mais quand le vent haineux déchirait les lilas,
Mes regards, bien souvent, pendant des heures mornes
Ont contemplé, vivante en un azur sans bornes,
L'Image de ce Dieu qu'ils ne connaissaient pas.*

*Quand je m'endormirai dans le soleil qui tombe,
Recevez ma pauvre âme ainsi qu'un oiseau blanc,
Penchez votre pitié sur la nuit de ma tombe,
Parlez-moi, simplement, tout bas, comme à l'enfant ;*

*Faites chanter encor les crépuscules roses,
Le printemps mauve et sa couronne de roseau
Et, semant sur mon front la jeunesse des choses,
Bercez-moi, Dieu sauveur, dans mon premier berceau.*

PAUL FEUILLETTE.

LE FRANÇAIS DANS LES SERVICES PUBLICS

(DANS L'EST DES ÉTATS-UNIS)

Mémoire présenté au Congrès de la Langue française

Dans ce mémoire il ne saurait être question de droits, ni reconnus, ni méconnus, de la langue française, puisque les fondateurs des colonies qui forment aujourd'hui la Nouvelle Angleterre étaient tous d'origine anglo-saxonne, et que, cela va de soi, leur langue s'est partout implantée et s'est profondément enracinée dans les institutions qu'ils ont fondées et léguées à leur postérité. Il s'ensuit donc que les émigrants d'autres origines, qui sont venus depuis deux siècles se fixer dans l'Est des États-Unis, doivent reconnaître de bon gré que seul l'anglais a droit de cité dans les services publics, administratifs et autres.

Est-ce à dire que la situation du français, en fait et dans la pratique, soit absolument nulle dans ces sphères essentiellement anglophones, et que l'usage de la langue française soit rigoureusement proscrit de tous les services publics? Non pas. Car, pour peu que l'on étudie la situation, on constate, non sans étonnement, que si la langue française n'a guère de titre au droit de cité dans les services de l'administration, il n'en est pas moins vrai qu'il lui est accordé une hospitalité très réelle, et qui n'est pas loin d'atteindre, pour ainsi dire, le caractère et l'importance de lettres de naturalisation.

Ici, il est bon, pour mieux comprendre la situation, de faire la distinction entre la langue parlée et la langue écrite ou imprimée. Cette distinction établie, hâtons-nous de dire que c'est la langue parlée qui occupe dans les services publics la position la plus avancée, toutefois sans y avoir été l'objet d'aucune législation ou reconnaissance officielle. Cela tient surtout à ce que les Franco-Américains ont su, depuis un quart de siècle, témoigner un intérêt de plus en plus vif à la cause publique et y jouer un rôle de plus en plus actif. De la sorte, ils se sont, tout en remplissant loyalement leurs devoirs civiques, frayé un chemin jusqu'aux plus hauts honneurs politiques — et par la force du nombre et par leurs mérites personnels — à tel point qu'ils comptent aujourd'hui un gouverneur d'État (M. Aram-J. Pothier, dans le Rhode-Island) ; un juge à la

Cour supérieure (M. Hugo-A. Dubuque, dans le Massachusetts) ; ainsi que des sénateurs et des députés d'État dans presque tous les États de l'Est ; des maires de villes considérables (Woonsocket et Central Falls, dans le Rhode-Island ; Chicopee, dans le Massachusetts ; Berlin, dans le New-Hampshire ; Biddeford, dans le Maine), et de nombreux échevins, conseillers municipaux, conseillers d'hygiène, commissaires scolaires etc., etc., dans la plupart des États de la Nouvelle Angleterre. Et dans les villes où les nôtres sont établis en plus grand nombre (Fall River, Lowell, New Bedford, Holyoke, Lawrence et Worcester, dans le Massachusetts ; Woonsocket, Central Falls et Pawtucket, dans le Rhode-Island ; Manchester, Nashua et Berlin, dans le New-Hampshire ; Lewiston et Biddeford, dans le Maine), les succès politiques des Franco-Américains ont eu pour complément l'entrée, dans l'administration des postes et dans les diverses branches de l'administration municipale, d'un certain nombre des nôtres qui rendent des services signalés aux populations de langue française. Non pas qu'ils soient tenus de parler le français dans leurs relations officielles avec les administrés ; mais il est tout naturel que les Franco-Américains qui ont affaire aux services où les nôtres sont employés — surtout ceux qui ignorent l'anglais — recherchent de préférence les fonctionnaires qui parlent le français.

Quand besoin il y a, tous les tribunaux, soit fédéraux, soit d'État, soit municipaux, accordent volontiers l'hospitalité à la langue française parlée. On a tellement souci de rendre justice pleine et entière, que les services d'un interprète sont toujours permis lorsque, soit dans une cause au civil, soit dans une cause au criminel, l'une des parties ou l'un des témoins ne sait que le français. C'est d'ailleurs un privilège que le français partage avec les autres idiomes étrangers. Et tandis que dans les causes au civil les honoraires de l'interprète sont à la charge de la partie qui l'emploie, dans les procès criminels c'est invariablement l'État qui en supporte les frais.

Comme langue écrite ou imprimée, c'est dans l'administration des postes (service fédéral) que le français jouit de la position la plus avantageuse, position qui revêt même un caractère officiel, puisqu'elle est nettement établie par l'*Union postale universelle*. En effet, en vertu de cette convention, à laquelle ont adhéré tous les principaux pays du monde, les directeurs des postes des États-Unis reçoivent périodiquement du Bureau international (dont le siège est à Berne, en Suisse, et dont le français est la langue officielle) un journal spécial rédigé en anglais, en français et en allemand. C'est également en vertu de cette convention que les feuilles d'avis,

tableaux, relevés et autres formules à l'usage des administrations de l'*Union postale universelle*, pour leurs relations réciproques (échanges de mandats, transmission d'objets recommandés, correspondance, etc.), doivent être rédigés d'abord en langue française, avec ou sans traduction interlinéaire dans une autre langue. En plus, il est d'usage dans la Nouvelle Angleterre, du moins partout où il y a des journaux français, d'y publier en français les avis d'un intérêt public se rapportant au service postal. Et lors de l'établissement des caisses d'épargnes postales, en 1911, on a eu recours, entre autres langues étrangères, au français pour donner des renseignements au public, par voie de circulaires, sur cette importante innovation administrative.

Pour ce qui concerne les administrations d'État, l'usage du français imprimé se borne, règle générale, aux avis électoraux qui se publient dans les journaux français. Toutefois, le Rhode-Island, encore plus complaisant pour ses citoyens de langue française, va jusqu'à leur faire connaître, par la voie des journaux français, les dates des audiences convoquées devant les comités législatifs pour étudier les projets de lois à eux soumis. On se sert aussi, la session de l'Assemblée législative finie, des journaux français pour promulguer les lois adoptées pendant la session ; mais cette publication se fait dans le texte original, c'est-à-dire en anglais.

Dans les administrations municipales, la part faite au français imprimé est plus considérable, mais ici encore elle tient entièrement à l'existence d'une presse française. Où il n'y a pas de journaux français, il n'y a pas de français dans les services de l'administration. Par contre, partout où il y a des journaux français, les autorités municipales y publient tous les avis publics, à quelque branche de l'administration qu'ils se rapportent. Ce n'est pas évidemment un droit acquis ; toutefois, c'est un privilège de haute importance, et qui dénote autant un esprit fort louable chez les autorités constituées, qu'un grand fonds d'initiative chez les éditeurs des journaux français, toujours les premiers à reconnaître la nécessité de renseigner leurs lecteurs sur les choses publiques.

Sans entrer dans les détails — car ce sujet fait l'objet d'un travail à part, croyons-nous — il est à propos d'enregistrer le fait que de toutes les langues vivantes inscrites aux programmes des écoles publiques secondaires (ce que l'on est convenu d'appeler les *High Schools*), c'est à l'enseignement du français que l'on consacre le plus de temps et que l'on attache le plus d'importance. On ne saurait non plus passer sous silence la position d'honneur que la langue française occupe dans les bibliothèques publiques, que l'on trouve jusque dans les hameaux les plus modestes. A vrai dire,

bien rares sont les bibliothèques maintenues par les municipalités au bénéfice du public qui ne se piquent pas de posséder une collection de livres français. On a souvent recours à des catalogues particuliers, pour mieux faire connaître ces collections et répandre le goût des lettres françaises.

Quant aux autres services publics, outre ceux de l'administration, le français y est inconnu, exception faite des chemins de fer faisant la navette entre le Canada et les États-Unis. Ces compagnies ont à leur service des employés de langue française tout particulièrement préposés aux voyageurs qui ne parlent que cette langue ; elles se servent volontiers des journaux français et des imprimés en français pour attirer la clientèle qui voyage. Dans certaines gares même (à Woonsocket, dans le Rhode-Island ; à Manchester et à Nashua, dans le New-Hampshire), on peut lire en français des avis rédigés à l'adresse des voyageurs.

Il y a encore une autre sphère d'activité publique — et non la moindre dans un pays comme le nôtre — où le français jouit d'une position bien établie ; c'est la politique. En effet, les deux grands partis politiques font constamment preuve d'égards tout particuliers envers la langue française, et parlée et imprimée. Au retour des époques électorales, on organise, même dans les centres franco-américains les moins considérables, des assemblées de langue française. Et les journaux français sont remplis d'annonces politiques, du commencement à la fin de la période électorale ; même, surtout dans les endroits où il n'y a pas de journaux français, les comités électoraux et les candidats ont souvent recours aux circulaires et autres imprimés rédigés en français, pour leur propagande électorale.

Voilà un bref aperçu de la situation actuelle de la langue française dans les services publics de ce pays anglophone avant tout. Telle quelle, nous avons lieu de nous en réjouir. Veut-on l'améliorer davantage ? Il n'y aurait, semble-t-il, qu'à suivre la voie déjà ouverte, qu'à tirer parti des leçons du passé et du présent, et qu'à attendre les événements. Plus les Franco-Américains s'intéresseront à la chose publique et atteindront aux honneurs politiques, plus de nos jeunes gens se dirigeront vers les carrières administratives, plus les nôtres se feront les émules de leurs concitoyens de toutes origines et fréquenteront les bibliothèques avec leurs collections de livres français, plus on répandra et encouragera la presse française — véhicule tout désigné des publications officielles — plus la langue française se propagera dans les services publics, et plus sûrement arrivera-t-elle à y conquérir, sinon droit de cité, au moins pleines et entières lettres de naturalisation.

J.-ARTHUR FAVREAU.

LES LETTRES FRANÇAISES ET NOS COUVENTS

Mémoire présenté au Congrès de la Langue française

Parmi les nombreux bienfaits dont la race française en Amérique est redevable aux Communautés religieuses l'enseignement littéraire est assurément l'un des plus dignes d'attention et de reconnaissance.

Notre colonie n'était encore qu'à son berceau quand, en 1639, la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation vint de France avec deux compagnes et Madame de la Peltrie, jeter ici, sur ce coin de terre privilégié de notre continent, les fondements de son institut, et se livrer auprès des jeunes filles françaises et des jeunes indiennes à l'œuvre de l'éducation. Aucune religieuse n'avait encore jusque-là abordé nos rivages. Les Ursulines, venues toutefois après les Jésuites, qui les devancèrent de quelques années ⁽¹⁾, furent les premières éducatrices de notre pays.

La culture des lettres occupa toujours dans leur enseignement une place d'honneur. Pouvait-il en être autrement? Ces femmes dévouées vinrent de France vers le milieu du dix-septième siècle, c'est-à-dire à l'époque où notre ancienne mère patrie allait atteindre son plus haut degré de splendeur littéraire et de civilisation. Elles appartenaient à un ordre religieux qui depuis plus d'un siècle ⁽²⁾ s'appliquait avec succès à l'œuvre de l'éducation dans les centres les plus cultivés de l'Europe.

Le Monastère de Tours, d'où partit Marie de l'Incarnation, et tout spécialement celui de Paris, avec qui la maison de Québec eut de tout temps les plus cordiales et les plus étroites relations ⁽³⁾,

(1) Les Jésuites commencèrent à enseigner à Québec en 1635. *Relations* de 1635 et 1636. Voir l'excellent ouvrage de Monsieur l'abbé A.-E. Gosselin, recteur de l'Université Laval : *L'Instruction au Canada sous le régime français* ; p. 35 et p. 248.

(2) L'ordre de Sainte-Ursule fut fondé à Brescia, Italie, en 1535, par Sainte Angèle de Mérici.

(3) Le monastère de Québec fut affilié à celui de Paris en 1682, pendant qu'était Supérieure la Mère Saint Athanase, venue en 1640 du couvent de Paris et appelée à succéder à la Vénérable Marie de l'Incarnation comme Supérieure. Voir *Les Ursulines de Québec*, vol. I, p. 351.

s'étaient acquis déjà une haute renommée. L'ordre de Sainte-Ursule avait ses méthodes d'enseignement, ses traditions nettement déterminées et qu'en traversant l'Atlantique la Vénérable Marie de l'Incarnation et ses compagnes apportèrent dans le Nouveau Monde, avec l'intention de les y pleinement appliquer.

Or, à cette époque, que nous sommes bien un peu tentées de regretter, la tendance à encombrer les programmes d'études de matières trop violemment entassées et parfois trop exclusivement spéculatives, ne s'était point encore manifestée, et la culture littéraire était l'objet d'une toute spéciale attention. D'ailleurs, en arrivant dans ce pays les fondatrices du Monastère de Québec trouvèrent parmi leurs compatriotes venus de France une société choisie, des parents désireux de procurer à leurs enfants le bienfait d'une solide et belle éducation. « Rien n'est mieux constaté, par nos anciens registres, lisons-nous dans l'histoire de notre Monastère, que le zèle des parents pour l'éducation de leurs filles, et ce fait est aussi glorieux à la religion qu'honorable à la population du pays. Ces colons des premiers temps, dont la fortune était si modique et la carrière si périlleuse, étaient des pères véritablement dignes de ce nom, ne comptant plus les sacrifices quand il s'agissait du bien-être moral de leurs enfants ; ils se rendaient parfaitement compte de ce que l'avenir d'un peuple emprunte à l'éducation. Magistrats, hommes de science, interprètes de sauvages, médecins, marchands, industriels de toute espèce, agriculteurs, tous amènent leurs filles au Monastère.

« Nos lectrices ne verront pas sans admiration arriver des extrémités mêmes de la Nouvelle France, de l'Acadie, du Détroit, de la Louisiane, les filles de ces vaillants officiers dont les exploits ont tant de fois sauvé le pays, de ces hardis explorateurs qui ont couvert de gloire le nom français » ⁽¹⁾.

On comprend que dans de telles circonstances l'enseignement des Ursulines ait pris dès le commencement un caractère de distinction, et n'ait point tardé à produire les plus heureux résultats.

La Vénérable Mère Marie de l'Incarnation emprunta, un jour, pour écrire à une religieuse de France, « la main d'une jeune professe, fille d'une des principales familles du pays » ⁽²⁾.

Cette jeune professe était, nous avons lieu de le croire, la Mère Anne Bourdon ⁽³⁾ de Sainte Agnès, qui naquit à Québec, reçut son éducation des Ursulines, et fut la première supérieure canadienne

(1) *Les Ursulines de Québec*, vol. I, p. 490.

(2) M. de l'Incarnation, *Lettres*, vol. II, p. 259 (Édition Richaudeau).

(3) Fille de Jean Bourdon, procureur général.

et la première annaliste du Monastère. Elle nous a laissé des récits pleins d'élégance, d'abandon et d'une aimable simplicité. On retrouve dans les relations qui suivent ⁽¹⁾ un cachet analogue de grâce et de facilité.

La Sœur Morin, enfant de Québec et ancienne élève du vieux Monastère, écrivit également avec charme les premières annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal ⁽²⁾. Les jeunes indiennes elles-mêmes, par leurs succès et leur obéissance, donnaient souvent à leurs maîtresses les plus douces consolations. Notre Vénérable Fondatrice écrivait, en 1670 : « Nous avons cinquante filles sauvages de quatre nations, qui nous consolent par leur docilité. Ce sont les délices de nos cœurs ; elles nous font trouver, au milieu de nos travaux, des douceurs que nous ne changerions pas pour des empires ». Et, dans une autre lettre : « Nous en avons francisé plusieurs que nous avons mariées à des Français... L'une d'elles sait lire et écrire en perfection, tant en huron qu'en français ; personne ne pourrait se persuader qu'elle est née sauvage. Monsieur l'intendant en a été si ravi, qu'il l'a obligée de lui écrire quelque chose en sa langue et en la nôtre, pour l'emporter en France et le faire voir comme une chose extraordinaire » ⁽³⁾.

Qu'on nous permette enfin de citer l'exemple de Mademoiselle Joybert, née en Acadie sur les bords de la rivière Saint-Jean, et qui fut plus tard la marquise Philippe de Vaudreuil. En 1709 elle se rendit à Versailles, où elle avait été appelée pour remplir les fonctions de sous-gouvernante des Enfants de France. On lui confia l'éducation du jeune duc d'Alençon. Le duc de Saint-Simon, d'ordinaire peu flatteur, la proclame dans ses Mémoires « bien au-dessus de son emploi ». Le prince son élève étant mort, on la retint à la cour plusieurs années encore pour y élever les autres enfants du duc de Berry ⁽⁴⁾. Il nous est par là permis d'entrevoir quelle formation morale et intellectuelle et spécialement littéraire on donnait, au Monastère de Québec, puisqu'une des filles de son pensionnat, sous le règne même de Louis XIV, fut jugée digne de faire œuvre d'éducation jusque dans le palais des rois.

Vingt ans environ s'étaient écoulés, pendant lesquels les Mères Ursulines avaient seules dans notre pays distribué aux jeunes filles

(1) *Les Ursulines de Québec*, vol. II, p. 41 et suivantes.

(2) *Ibid.* vol. I, p. 380. (Note).

(3) M. de l'Incarnation. *Lettres*, vol. II, p. 388. — *Vie de la Vén. M. de l'Incarnation*, par une Religieuse du même ordre, p. 430 (édition 1910). M. Talon, intendant, avait d'ailleurs au Monastère sa petite troupe de protégées qu'il avait placées, et dont il suivait les progrès. *Ibid.* Les autorités ecclésiastiques et religieuses pourvoient souvent de leurs deniers à l'éducation des jeunes filles.

(4) Voir M. Ernest Gagnon : *Le château Saint-Louis*, P. 88.

le bienfait de l'éducation, quand une autre héroïne, elle aussi venue de France, entreprit en faveur de la colonie naissante de Montréal l'œuvre qu'accomplissait à Québec avec ses compagnes la Mère Marie de l'Incarnation. La Vénérable Marguerite Bourgeoys ne tarda pas à doter Ville-Marie d'un institut qui sut donner à ses élèves une belle culture littéraire en même temps qu'une excellente formation morale et religieuse ⁽¹⁾. Écoutons quelques-uns des accents que fit entendre cette femme d'une haute intelligence, d'une vigoureuse initiative, d'une ardeur vraiment apostolique : « Si les Apôtres ont donné leurs travaux, leur vie, et tout ce à quoi ils pouvaient prétendre en ce monde pour faire connaître Dieu, pourquoi les filles de la Congrégation ne sacrifieraient-elles pas leur santé, leur satisfaction, leur repos et leur vie pour l'instruction des filles à la vie chrétienne et aux bonnes mœurs ? Aussi, cette Communauté doit être une image du Collège Apostolique ; mais je compare le Collège des Apôtres à une étoile qui est au firmament, et la Congrégation à un brin de neige qui tombe en forme d'étoile et qui peut se fondre à la moindre chaleur » ⁽²⁾.

Une telle ardeur pour la cause de l'éducation était saintement contagieuse et elle excitait parmi les compagnes de la Vénérable Fondatrice une pieuse émulation de zèle et de dévouement. Aussi la Congrégation de Notre-Dame vit-elle ses efforts couronnés des plus admirables succès. Monsieur de Meulles, intendant du pays, écrivait en 1683 au Ministre de la marine : « Vous ne sauriez croire, Monseigneur, combien les filles de la Congrégation font du bien en Canada. Elles instruisent toutes les jeunes filles, de tous côtés, dans la dernière perfection... Outre les petites écoles que les filles de la Congrégation tiennent chez elles, et outre les pensionnaires françaises et sauvages qu'elles élèvent dans une grande piété, (disait Monseigneur de Saint-Vallier) de la maison de la Congrégation sont sorties plusieurs maîtresses d'école, qui se sont répandues en divers endroits de la colonie ». Enfin le Père Charlevoix, dans ses relations de 1721 écrivait : « La maison des Sœurs de la Congrégation, quoique une des plus grandes de la ville, est encore trop petite pour loger une si nombreuse Communauté. La Nouvelle France, dont elle est aujourd'hui un des plus beaux ornements, le doit à Marguerite Bourgeoys, qui a rendu son nom cher et respectable à toute la

(1) La Vén. Marguerite Bourgeoys commença à enseigner, en 1657, elle se rendit en France en 1658 et revint l'année suivante pour reprendre définitivement son œuvre avec l'aide des Sœurs Châtel, Crolo et Raison. Voir M. E.-A. Gosselin : *L'instruction au Canada sous le régime français* ; ch. IX, p. 169 et suivantes.

(2) Voir *Vie abrégée de la Vén. Marg. Bourgeoys* (Cadieux et Derome, 1882), ch. IV, p. 33 et suivantes.

colonie. Sans autres ressources que son courage et sa confiance en Dieu, elle entreprit de procurer à toutes les jeunes personnes, quelque pauvres et quelque abandonnées qu'elles fussent, une éducation que n'ont point dans les royaumes les plus policés beaucoup de filles, même de condition. Elle y a réussi au point qu'on voit, toujours avec un nouvel étonnement, des femmes jusque dans le sein de l'indigence et de la misère, parfaitement instruites de la religion, qui n'ignorent rien de ce qu'elles doivent savoir pour s'occuper utilement dans leurs familles, et qui, par leurs manières, leur façon de s'exprimer et leur politesse, ne le cèdent point à celles qui, parmi nous, ont été élevées avec soin. C'est la justice que rendent aux filles de la Congrégation tous ceux qui ont fait quelque séjour en Canada » (1). Nous n'insisterons pas davantage. La Congrégation de Notre-Dame brille d'un trop vif éclat dans le ciel de notre histoire pour qu'il soit nécessaire d'énumérer les services inappréciables, qu'à son titre d'éducatrice elle a rendus à notre patrie.

De nouvelles ouvrières vinrent s'adjoindre à celles de la première heure sur le champ de l'éducation. Les Ursulines fondèrent, à la fin du dix-septième siècle, le Monastère aujourd'hui si florissant des Trois-Rivières (2), et quelques années plus tard, les Sœurs de l'Hôpital-Général de Québec ouvraient un pensionnat où elles donnèrent jusqu'en 1868 un enseignement marqué au coin d'une haute distinction (3). Comme le « Vieux Monastère », ces Institutions, sous la domination française, goûtèrent dans leur travail de douces consolations et remportèrent de brillants succès ; ensemble elles traversèrent péniblement, mais sans perdre de vue leur idéal, les jours sombres qui suivirent la disparition sur nos rives du drapeau fleurdelisé. Leur influence grandit avec les années et l'accroissement de la race canadienne-française.

Vers le milieu du siècle dernier il y eut une admirable floraison de nouvelles communautés enseignantes ; alors parurent, pour n'en mentionner que quelques-unes, les Sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie d'Hochelaga, de Sainte-Anne de Lachine, du Bon-Pasteur de Québec. Les Sœurs Grises dotèrent notre ville et celle d'Ottawa de nouvelles fondations, et de la France nous arrivèrent les Sœurs de Jésus-Marie (4), de Sainte-Croix (5) et du Sacré-Cœur (6). Le souffle de la persécution nous a apporté d'Europe, en ces dernières

(1) *Vie abrégée de la Vén. Marg. Bourgeoys*, ch. IV, (Cadieux et Derome).

(2) Fondé, en 1697, par Monseigneur de Saint-Vallier.

(3) L'Hôpital-Général, fondé en 1693, se livre à l'enseignement de 1725 à 1868.

(4) Sillery.

(5) Saint-Laurent, près Montréal.

(6) Sault-au-Récollet, Montréal.

années, de nouvelles recrues. Le mouvement d'expansion commencé dès les premiers temps de la colonie s'accéléra avec une incroyable rapidité. Nos couvents se sont multipliés ; on les retrouve non seulement dans nos grandes villes sur les bords du Saint-Laurent, mais encore dans les Provinces Maritimes, dans l'Ontario, le Nord-Ouest, aux États-Unis, partout à peu près où sont groupés dans l'Amérique du Nord les Canadiens français. Nous aimons toutefois à le constater, nos religieuses ne sont point les seules éducatrices de notre pays ; mais elles revivent en quelque sorte et nous retrouvons leur influence dans ces nombreuses jeunes filles qui se partagent avec elles les labeurs de l'enseignement et se sont faites les émules de leur dévouement : il n'est guère chez nous d'institutrice laïque qui ne soit enfant de quelqu'un de nos couvents ou de nos monastères.

* * *

Il serait difficile de dire avec exactitude tous les succès obtenus par nos communautés de Religieuses dans l'enseignement des lettres françaises au Canada ; il faut nous contenter de les laisser entrevoir : le talent et la culture littéraires chez la femme et la jeune fille se manifestent plutôt, d'ordinaire, dans l'intimité de la vie privée, un peu comme ces fleurs de solitude ou de parterres intérieurs, qui ne charment de leur beauté et n'embaument de leurs parfums qu'un petit nombre de passants ou de visiteurs. C'est habituellement dans les lettres à des parents ou à des connaissances, dans des récits intimes, dans les fêtes au pensionnat où la poésie même fait parfois entendre sa voix ⁽¹⁾, ou dans des circonstances et sous des formes analogues que les plumes féminines révèlent leur charme et déploient leur habileté. Quelques-unes ont néanmoins livré à la publicité des œuvres remarquables, qui nous laissent plus nettement apercevoir jusqu'à quelle hauteur dans l'art d'écrire peuvent monter les élèves préparées par nos Religieuses enseignantes. Un rapide coup d'œil jeté, au point de vue qui nous intéresse, sur les méthodes et les programmes suivis dans nos couvents ou nos monastères, nous fera connaître d'une façon plus précise leur enseignement littéraire, et nous permettra d'en mieux apprécier la valeur et l'efficacité.

Dès qu'une enfant a acquis un peu l'habitude d'écrire, vers l'âge par conséquent de dix ou douze ans, on commence déjà, en

(1) *Les Ursulines de Québec*, vol. III, p. 199 et 254.

l'aidant beaucoup assurément, à lui faire composer de petites lettres, décrire des images qu'elle a pu regarder à loisir attentivement, ou encore préparer un compte rendu très abrégé de leçons de choses données, soit en classe soit à l'occasion d'une promenade, par la maîtresse, qui s'efforce ainsi de faire acquérir promptement à ses élèves des connaissances nouvelles, de leur fournir des idées et des expressions, d'accroître leur vocabulaire et de les habituer à l'esprit d'observation. A mesure que les élèves avancent dans leur cours d'études elles donnent à des travaux de ce genre plus d'attention. On leur fera étudier et même reproduire ou imiter, à leur manière, certains morceaux, par exemple quelques fables de La Fontaine. Mais c'est dans les classes supérieures que s'enseigne expressément la littérature. On y consacre, pendant au moins trois ans, assez souvent cinq, en moyenne à peu près une heure par jour. Deux choses en particulier sont essentielles à toute culture littéraire : la formation du goût et l'habitude d'écrire avec art et facilité.

Pour former le goût, on étudie au moyen de manuels, qui ne font point défaut dans notre langue, les principes ⁽¹⁾ et l'histoire de la littérature, et l'on consacre un certain temps, assez généralement quatre ou cinq heures par semaine, plus encore en quelques endroits, à la lecture d'auteurs recommandables tant à raison du style que sous le rapport des pensées et des sentiments. Dans quelques institutions la maîtresse elle-même, le plus généralement en dehors des heures d'enseignement régulier et sous forme de classes récréatives, lira quelque belle pièce littéraire, dont elle fera l'analyse tant au point de vue du fond que de la forme : elle distinguera les idées principales des idées secondaires ; elle fera apprécier les mérites de l'élocution et ne négligera point de signaler les plus remarquables beautés.

Mais ce qu'il y a de plus important, ce que l'on exige avant tout, c'est le travail personnel des élèves. Une fois au moins chaque

(1) Les principaux manuels de principes littéraires suivis dans nos communautés sont ceux du P. Mestre, S.-J. et de l'auteur des *Paillettes d'or*. On suit aussi le *Traité de littérature française* par une Religieuse Ursuline du Sacré-Cœur. Les Sœurs du Sacré-Cœur suivent un manuel édité à leur Maison-Mère. M. l'abbé A. Dion, du Séminaire de Québec, a publié *L'Art d'écrire*. Cet excellent ouvrage complet déjà en lui-même, le sera tout à fait quand l'auteur l'aura fait suivre des *Genres littéraires*. Nos jeunes filles trouveront à la fois plaisir et profit à l'étudier.

L'histoire des littératures, par J. M. J. A. (Religieuse Ursuline, autrefois de Nantes, actuellement à Rome) est généralement en usage. Le même auteur vient de publier (J. de Gigord, 15, rue Cassette, Paris), *la Littérature française au 19^{ème} siècle*, fort volume, précieux comme ouvrage à consulter. Les Sœurs de Sainte-Anne de Lachine ont publié un *Précis de l'histoire de la littérature française*, concis, substantiel, bien fait. Il a le mérite d'embrasser la période moderne à peu près jusqu'à nos jours (1900). On consulte aussi le *Tableau d'histoire de la littérature canadienne-française*, par M. l'abbé Camille Roy. Nous n'avons l'intention de mentionner ici que quelques auteurs.

semaine, plus souvent encore dans les classes inférieures, ou quand les sujets à traiter sont de moindre importance et d'une plus grande facilité, toutes doivent présenter une composition littéraire : imitation, lettre, récit, description ou amplification. Lettres sur des sujets variés, le plus souvent lettres familières ; narrations de faits empruntés à la vie ordinaire et à l'histoire ; descriptions d'objets et de lieux connus ; de plus, dans le cours supérieur, explication de pensées, exposition de questions morales ou littéraires à la portée des élèves : tels sont habituellement les travaux qu'on s'applique à faire soigneusement préparer. Une large part est faite au style épistolaire, aux faits d'actualité et de vie pratique ; et, dans les descriptions et les narrations, aux événements nationaux.

La correction des compositions est l'objet d'une toute particulière attention. La maîtresse corrige d'abord en dehors de la classe ; elle indique par deux signes conventionnels différents les fautes au double point de vue de la grammaire et du style ; en marge elle annote les défauts littéraires de fond et de forme : termes impropres, constructions défectueuses, manque de justesse ou de clarté dans les idées, les images et les expressions. Elle donne aussi en pourcentage une appréciation générale de la composition et elle a bien soin d'en faire ressortir les mérites et d'indiquer les principaux moyens de la perfectionner. La maîtresse, soit qu'elle lise deux ou trois devoirs (la plupart du temps sans en mentionner l'auteur) ou qu'elle prenne à dessein quelques phrases détachées, complète en classe, par des explications orales, cette première correction. Autant qu'il est possible aussi elle fait de cette correction un exercice actif, réclamant le concours des élèves et faisant usage du tableau noir.

On exige le plus habituellement sur le même sujet deux ou trois rédactions, afin que la jeune fille apprenne à corriger soigneusement ses propres compositions et s'habitue à y apporter un fini qui les rapproche, autant que le jeune âge en est capable, de la perfection.

Il convient ici de mentionner en outre l'emploi d'industries ou de procédés divers : séances académiques deux ou trois fois par année, réunions mensuelles ou plus fréquentes de cercles littéraires, récitations d'extraits des classiques, étude par cœur de quelques chefs-d'œuvre, par exemple d'*Esther* ou d'*Athalie*, interprétation d'actes, de scènes ou de pièces dramatiques : tous moyens précieux, vigoureux stimulants qui, pour n'être point d'un usage quotidien, n'en sont pas moins, au point de vue de la formation du goût comme du progrès dans l'art d'écrire, d'une puissante efficacité.

Il est souverainement important qu'on donne à la jeune fille une excellente formation littéraire. Après les connaissances religieuses et l'éducation morale rien ne lui est plus utile et ne devrait lui être plus agréable. Les sciences, et tout spécialement les mathématiques plus avancées, ne lui rendront qu'à des intervalles assez éloignés des services appréciables, mais elle fera habituellement usage de l'art de s'exprimer : les convenances ou la nécessité lui feront fréquemment un devoir de rendre, de reproduire avec la plume, au moins sous forme de correspondance épistolaire si ce n'est d'une façon plus solennelle, ses pensées, ses sentiments, ses impressions et les tableaux divers qui se dérouleront sous son regard ou au fond de son imagination. Il importe de savoir s'exprimer toujours avec aisance et simplicité, avec clarté et précision, souvent avec la grâce des plus nobles images, voire parfois — assez rarement, nous voulons bien l'admettre — avec tous les charmes du beau, avec l'ampleur et l'éclat de la magnificence ⁽¹⁾.

Nous n'entendons point toutefois enseigner que la jeune fille doive tendre à la parfaite culture littéraire dans le but d'étaler plus tard habituellement aux yeux du public son talent et son art ; elle est appelée à accomplir une tout autre mission, une mission d'intime affection et d'obscur dévouement. La femme ne doit point oublier que Dieu l'a faite la première éducatrice de l'enfance et la reine du foyer.

De son foyer parfois, hélas ! elle ne s'occupe guère sérieusement. Si elle ne se livre point à des lectures futiles ou dangereuses, nous n'osons dire mauvaises, elle n'a que trop la tendance à remplir les jours, quand ce n'est pas une partie des nuits, de distractions, de jeux, de vains amusements. Est-ce là comprendre le sérieux de la vie ? L'enseignement littéraire devrait avoir un but à la fois artistique et moral : il pourrait être donné de façon à mieux préparer la jeune fille à la pratique des vertus et à l'accomplissement du devoir. C'est ce qui a lieu dans la plupart des Communautés de notre pays ; on fait écrire aux élèves des compositions sur des sujets d'économie domestique, sur la mission de la femme et son rôle au sein de la famille ; des lettres à une amie, à un parent, à un frère, qu'on suppose égarés ou exposés au danger, sur les motifs d'éviter les danses, les bals, les théâtres de représentations dramatiques ou de vues animées, les pertes de temps et la lecture des

(1) Nous recommandons aux jeunes filles de s'abonner aux *Annales de Sainte-Solange*, revue religieuse et littéraire publiée pour elles, tous les mois, par M. l'abbé Jean Vaudon, 21, quai Paul-Bert, Tours (Indre-et-Loire) France ; 6 f. 10 pour l'étranger. Les jeunes filles y trouveront une sage direction, des renseignements précieux, une lecture agréable et un champ d'activité intellectuelle où elles pourront, sans sortir de leur sphère naturelle, exercer avec avantage leur talent d'écrivain.

romans. Si les parents étaient appelés à signer ces compositions ils y trouveraient un précieux avantage : en les lisant ils recevraient, rehaussées à leurs yeux de toutes les amabilités d'êtres qui leur sont chers, des leçons dont ils ont quelquefois plus besoin que leurs propres enfants.

Il nous a toujours semblé que tout programme d'éducation devrait être essentiellement à base à la fois religieuse et littéraire. La littérature ne doit point être séparée de la religion. Le beau a sa première source en Dieu, et de même qu'il n'y a point de plein jour sans la lumière du soleil, de même il ne saurait se rencontrer, dans aucune œuvre, de parfaite et idéale beauté sans les reflets du monde moral et divin. Dieu n'a-t-il pas couronné la nature des splendeurs de l'ordre surnaturel ? Nous devons nous efforcer de l'imiter. On s'y habitue en vivant de la foi, et quand une œuvre n'est illuminée d'aucune clarté céleste, le croyant en qui s'est développé le sens des réalités supérieures éprouve toujours en la contemplant l'impression que produit tout travail incomplet ou inachevé et comme une sorte de désenchantement.

On ne saurait trop faire d'efforts pour amener les jeunes filles, comme du reste toutes les autres classes de lecteurs, à ne lire que les plus recommandables auteurs. Le commerce assidu des véritables grands maîtres élève l'âme, épure le goût, initie aux plus intimes secrets de l'expression et nous procure les plus douces jouissances de l'esprit ⁽¹⁾.

Trop souvent, hélas ! on prend dans le choix des lectures une direction nuisible ou dangereuse. On veut lire du nouveau, sans s'occuper de rien approfondir, et l'on ne sait point se borner et revenir aux œuvres de choix, dont la beauté est, un peu à l'imitation de celle de Dieu, à la fois « toujours ancienne et toujours nouvelle ». Le lecteur ou la lectrice qui cèdent si facilement à la tentation de s'aventurer imprudemment sur des voies littéraires inconnues ne risquent-ils point de parcourir, d'abord avec crainte et par exception, puis ensuite sans défiance et par habitude, des œuvres qui, en souillant leur pensée, feraient perdre à leur cœur ses délicatesses et à leur âme la fraîcheur de son innocence ou le parfum de ses vertus ? C'est surtout dans la lecture des romans qu'il

(1) Il y a parmi les littérateurs modernes bon nombre d'auteurs recommandables ; mais combien, surtout parmi les romanciers, souillent leurs ouvrages d'athéisme, d'obsécénités et les déparent par l'absence de tout sens religieux. On y rencontre ça et là quelques vraies beautés ; ce n'est pas la peine pour le lecteur en général, bien moins encore pour la jeune fille, d'aller chercher des perles sur ce fumier. L'ouvrage de J. M. J. A., *Littérature française au 19^{ème} siècle*, peut nous servir, en cette matière, de guide prudent et éclairé.

faut particulièrement redouter ce péril. Il est triste de le constater : par suite de leur légèreté naturelle sans doute, mais aussi par défaut d'études littéraires sérieusement approfondies, des jeunes filles se rencontrent dont l'esprit n'est guère capable de goûter autre chose que le tissu plus ou moins habilement conçu d'une intrigue, et l'intérêt plus ou moins banal d'un dénouement. Peu leur importent les qualités du style, le mérite de la pensée, la noblesse des sentiments : le plus souvent elles ne s'en occupent nullement et ne savent point les apprécier. La trame d'un récit absorbe à tel point leur attention que leur intelligence, loin de s'élever au-dessus de vulgaires réalités ou de l'atmosphère brumeuse du rêve, où les retiennent de pareils livres, ne songe même point à prendre son essor vers les sphères où flottent et se dessinent en contours gracieux et en traits étincelants, parmi les clartés sereines du vrai et du bien, les formes supérieures du beau.

Apprenons à goûter en littérature, non pas tant les complications ou la marche d'une intrigue, que la justesse et l'éclat des pensées, le bonheur de l'expression, le rayonnement moral des belles âmes et des cœurs généreux. Nous multiplierons nos jouissances intellectuelles par l'habitude d'aller ainsi les puiser à des sources plus nombreuses, plus variées et plus pures. Nous ne tarderons point à comprendre le prix d'une telle formation et à trouver dans la littérature embellie par le sentiment religieux l'une des plus salutaires influences et l'un des plus doux charmes de la vie.

LES URSULINES DE QUÉBEC.

REVUES ET JOURNAUX

Dans la *Revue française de l'Étranger et des Colonies* (19, rue Cassette, Paris ; janvier, pp. 57-58), chronique sur la politique navale du Canada, et sur le « Premier évêque acadien ».

« Le 10 décembre 1912, a eu lieu le sacre de Mgr Leblanc, évêque de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick). C'est une date mémorable pour les Acadiens, car c'est le jour où le premier prêtre de leur langue et de leur race est monté sur un siège épiscopal. Après les jours de malheur qui faillirent voir l'anéantissement du peuple acadien, une étoile nouvelle se montre enfin au pays d'Évangéline. C'est la récompense d'une longue période de souffrances et de labeurs dignement supportés.

LA MAISON

(suite)

- 422. Foulage de l'étoffe** (V. 315). Il se faisait généralement dans le fournil.
- 422. bis. Laveuse** V. 423.
- 422. ter. Pontage** Plancher du fournil et de la remise, fait de pièces d'épinette rouge équarries.
(põtà:j)
- 423. Planche à laver** Planche garnie de rainures transversales sur lesquelles on frotte le linge pour le laver. Syn. : laveuse
(plãe à lavé)
- 423. bis. Grenier du fournil** Destiné à garder les grains battus. Il était divisé dans sa longueur par une allée bordée de chaque côté de grandes cases appelées *parts* ou *carrés* ; ainsi l'on disait le *part* à l'avoine, le *carré* aux pois, etc.
(grinë du —)
- 424.** (pò:r)
- 425.** (káré)
- 426. Savonnage** (Faire le). Action de faire le savon.
(savònà:j)

ARTICLE III

LE FOUR

- 427. Four** Pour empêcher qu'il ne fût cause d'incendie, le four était situé, par rapport à la maison, *sous le vent* du *sorroît* (sud-ouest), le plus commun dans cette région (comté Yamaska).
(fu:r)
- 428.** (su l rã) Il était fait de terre glaise et assis sur un lit de pierres plates donnant à l'intérieur une surface unie, qu'on appelait *la sole* (du four). Celle-ci reposait elle-même sur un chantier de
(sòrwã)
- 429.** (sòl du fu:r)

430. (*káre du fu:r*) bois, le *carré du four*. Les pièces du carré étaient disposées de façon à ménager une loge pour le chien. De là l'expression : *marche te coucher sour* (sous) *le four*, et au fig. : *envoyer qq'un sour le four*, l'envoyer promener.
431. (*màre tà kucé su:r là fu:r*)
432. (*āveyé kékéké sur là fu:r*)
433. **Fendre du bois de four** (*fādr du bwá dēfu:r*) Mettre en petits éclats du *bois mou* (*bwá mu*), c'est -à-dire du pin, du cèdre, du sapin, de l'épinette, du tremble, pour chauffer le four.
434. (*bwá mu*)
435. **Gueule du four** (*gàl du —*) L'ouverture du four.
436. **Pain cuit sur la sole** (*pē kvī su la sò:l*) Par opposition à pain cuit dans des lèche-frites, casseroles.
437. **Pelle du four** (*pèl du —*) Pelle de bois à long manche servant à enfourner le pain, et à le retirer du four.
438. **Rouâpe** (*rwá:p*) Grande houe en bois avec laquelle on retirait les braises du four avant l'enfournage.

ARTICLE IV

LE PUIITS

439. **Brimbale** (*brébàl*) Se composait de la *perche*, longue pièce de bois servant de levier ; l'on appesantissait l'un de ses bouts pour lui faire toucher le sol en temps de repos ; *du poteau*, appui de la perche ;
440. (*pàre*) *du bras*, gaule attachée à l'extrémité élevée de la perche et munie d'une agrafe automatique, *la main de fer*, où s'accrochait le seau. Pour *tirer de l'eau*, on faisait basculer la perche et le bras descendait le seau dans le puits.
441. (*pótó*)
442. (*brá*)
443. (*mē dfè:r*)
444. (*tiré dló*)
445. **Carré du puits** (*káre du püi*) La margelle.
446. **Puits boisé** (*püi bwézé*) Puits garni à l'intérieur d'un vêtement de bois (*sapin*) ; *puits pierroté*

447. (*pwi pyèròté*) (*pwi pyèróté*), revêtu de pierres à l'intérieur.
448. **Tirer de l'eau aux vaches** Puiser de l'eau pour les faire boire.
(*tiré dló ó vác*)

AUTRES TERMES ET EXPRESSIONS USITÉS.

449. **Agrès de la cheminée** Garniture de la cheminée : chenets, crémaillère, ustensiles, etc.
(*agrà dla euné*)
450. **Aller chercher du feu chez le voisin** Loc. prov. Se donner un prétexte pour aller flâner chez le voisin.
(*ale càrcé du fé é lwàzê*)
451. **Attisée** Certaine quantité de bois qu'on met pour faire un bon feu.
(*atizé*)
452. **Attiser le feu** Remuer les braises pour ranimer le feu.
(*atizé lfá*)
453. **Auge à chandelle** Auge en bois de pin, plus haut que large, creusé à l'aide d'une tarière et de l'herminette.
(*ój à cādèl*)
454. **Bardeau d'aubel** Bardeau de mauvaise qualité, fait avec l'aubier du pin.
(*bàrdó dóbèl*)
455. **Barrer la porte** Fermer la porte à clef.
(*bàré là pòrt*)
456. **Bassinée** Plein un bassin.
(*basiné*)
457. **Batte-feu** Briquet (v. 80).
(*bàtfé*)
458. **Bavelle** (en) Taillé en biseau.
(*ā bāvèl*)
459. **Belluet** Bluet, bleuet, sorte d'airelle.
(*bèlÿvè*)

V.-P. JUTRAS, ptre.

(à suivre)

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

(suite)

Guernu (*gârnû*) adj.

1° || Grenu, riche en grains. *Ex.* : des épis *guernus*.

DIAL. *Id.*, Normandie, « Lé blais ne sont brin *guernus* par chez nous », MOISY ; « J'avons de l'avoine qui n'est pas bien *guernue* », DELBOULLE, MAZE ; Picardie, HAIGNERÉ, CORBLET.

2° || Nombreux, abondant, qui est en grande quantité. *Ex.* : Les patates sont pas *guernues* cette année.

FR.-CAN. Var. : *gornu*.

Guerouée (*gârwé*) s. f.

|| (Var. de *grouée*, *gorouée*.)

DIAL. *Guerouée* = rassemblement, foule, amas de personnes ou d'animaux, grande quantité, Anjou, VERRIER.

Guersiller (*gârzigé*) v. imp., tr. et intr.

1° v. imp. || Grésiller, faire du grésil.

DIAL. *Id.*, Bas-Maine, DOTTIN.

2° v. tr. || Grésiller, faire crépiter et racornir sous l'action du feu.

DIAL. *Id.*, Anjou, VERRIER.

3° v. intr. || Crépiter.

DIAL. *Id.*, Anjou, VERRIER.

FR.-CAN. Var. : *grisiller*.

Guesser (*gesé*) v. tr.

1° || Deviner.

2° || Conjecturer, supposer ; juger, évaluer sans avoir de données certaines.

ÉTYM. ←= ang. *to guess* = m. s.

Guesseur (*gesâr*), **guesseux** (*gesé*) s. m.

|| Homme habile à juger, à évaluer, à apprécier, à deviner, à *guesser* (V. ce mot.)

Guet' (*gèt*) s. m.

1° || Syn. de *acquît* (V. ce mot). *Ex.* : Tu aurais autant de *guet'* de venir avec nous autres.

2° || Guet. *Ex.* : J'ai fait' le *guet'* toute la nuit' autour des batiments.

Guette (*gèt*) s. f.

|| Contre-fiche, pièce de bois mise obliquement contre un mur, etc., pour le soutenir. *Ex.* : La maison penchait au nord, on l'a accotée avec une *guette*.

FR. *Guette* = solive de pan de bois inclinée et servant à consolider le pan, LAR. La *guette* fait partie du pan.

FR.-CAN. « Es-tu bon équarrisseur ? Tu iras couper pour faire une *guette* à l'église », POTIER, Détroit, 1744.

Guetter (*gelé*) v. tr.

1° || Veiller à ce que qq'n ou qq. ch. ne passe pas, barrer le chemin à, empêcher de passer. *Ex.* : Mets-toi à la barrière et *guette* les poules pour qu'elles ne sortent pas.

DIAL. *Id.*, Anjou, VERRIER.

2° || (S'emploie absolument, à l'impératif, pour marquer un doute, pour indiquer qu'une chose peut, pourra être ou n'être pas ; ou, ironiquement, pour signifier qu'on attendrait en vain.) *Ex.* : Il m'a promis d'être ici à midi, mais *guette* s'il va venir = . . . mais je ne sais pas s'il va venir. — L'affaire réussira-t-elle ? *Guette!* = C'est à savoir. — Si tu crois qu'il va te payer, tu ne le connais pas : *guette* si tu vas voir la couleur de son argent = tu attendrais inutilement, jamais il ne te paiera.

FR. *Guetter* = surveiller patiemment pour surprendre qq'un ou qq. ch., DARM. ; attendre qq'un au passage, LAR.

3° || Poser une *guette* (voir ce mot) à un mur, etc., soutenir au moyen d'une contre-fiche.

Gueteurse (*getàrs*), **guetorse** (*getòrs*), **gueterse** (*getèrs*), **gateurse** (*gatàrs*) s. m. et f.

1° || (Voir *gaiters*.)

2° || Jambes. *Ex.* : En a-t-il des grandes *gueteurses!*

Gueu, guieu (*gá*) s. m.

|| Dieu.

DIAL. *Id.*, Bas-Maine, « c'est-i *Gueu* possible ? » DOTTIN ; Poitou, FABRE ; Normandie, MOISY.

Gueule (*géal*), s. f.

1° || Bouche.

VX.-FR. *Gueule* = bouche de l'homme ou d'un animal, LACURNE.

FR.-CAN. Se dit de qq'un qui parle fort : « C'est c'ti-là qu'en a une *gueule!* on l'entend toujours pardessus les autres » ; d'un

orateur loquace : « C'est une gueule terrible ». On dit aussi : *haut en gueule*.

2° || Embouchure, ouverture quelconque. *Ex.* : La *gueule* du poêle.

Gueule (*grã gèl*) s. f.

|| Gueulard, celui qui a l'habitude de parler fort. Hâbleur.

VX FR. *Grand Gueule* = gourmand, avare insatiable, LACURNE, OUDIN.

Gueulage (*gèlà:j*) s. m.

1° || Discours bruyant, diffus.

FR.-CAN. Aussi : *dégobillage*.

2° || Discussion grossière.

FR.-CAN. Aussi : *engueulage*.

Gueulassage (*gèlasà:j*) s. m.

|| (Syn. de *gueulage*.)

Guevale (*gèval*) s. f.

|| Jument (cavale).

DIAL. Cf. *gueval* = cheval, Anjou, VERRIER ; Picardie, CORBLET.

Gui (*gi*) pron.

|| Lui, à lui. *Ex.* : I' *gui* dit que...

DIAL. *Id.*, Bas-Maine, DOTTIN.

FR.-CAN. Voir *guy*.

Guiâ (*gyá, yá*) interj.

|| Dia, cri du charretier pour faire aller les chevaux à gauche.

DIAL. *Id.*, Normandie, MOISY.

Guiâbe (*gá:b*) s. m.

|| Diable.

DIAL. *Id.*, Berry, JAUBERT, LAPAIRE ; Anjou, VERRIER ; Bas-Maine (« *guâbe m'en pue* »), DOTTIN.

Guiâbement (*gá:bmã*), **guiâbelment** (*gá:bèlmã*) adv.

|| Excessivement, beaucoup, très.

DIAL. *Guiâbement* = m. s., Bas-Maine, DOTTIN.

REVUES ET JOURNAUX

Les Français au Canada, par M. GUY DE TÉRAMOND. (*La Patrie*, Paris ; 18 janvier. — *L'Echo de l'Armée*, Paris ; 19 janvier).

A propos de l'ouvrage du lieutenant-colonel Picard : *les Français au Canada*.

Cette chronique commence par ces remarques générales sur le peu d'attention qu'attirent en France les ouvrages sur le Canada :

Il y a, en France, des sujets qui sont certains de toujours rencontrer un accueil favorable auprès du public, sous quelque forme qu'on les lui présente.

Que l'on publie un livre, que l'on joue une pièce sur l'Alsace, par exemple, ou sur Napoléon, on est assuré d'un gros succès. Il y a là des raisons qui dépassent la sphère modeste de la critique littéraire ; mais, s'il faut des exemples, on peut citer les ouvrages de MM. Paul Acker ou André Lichtenberger, les *Oberlé* aussi, qui menèrent tout droit leur auteur au quai Conti, et, hier encore, dans un théâtre, une œuvre qui entraîna à vif dans la germanisation des provinces perdues.

Dans notre littérature, le Canada joue un rôle beaucoup plus effacé ; il ne fait point recette ; il a cependant un peu de sang français et cela ne devrait pas être si facilement oublié.

Mais voilà, des siècles ont passé depuis que nous l'avons abandonné, et les générations successives se sont inclinées devant un fait accompli ; c'est à peine si l'on se rappelle, aujourd'hui, que c'est nous qui l'avons découvert les premiers et que ce fut le plus beau joyau de notre fleuron colonial.

Le Canada est moins ingrat envers nous. En toutes circonstances, il se souvient de ses origines, et, dernièrement encore, il conviait l'Académie française à nous représenter dans un pays où le français demeure la langue nationale, seulement mâtinée d'archaïsmes empruntés à nos anciens dialectes.

Samuel de Champlain, par M. JEAN MOUSNIER. (*L'Indépendant*, Saintes ; 9 janvier).

La Commune d'Hiers-Brouage a manifesté sa volonté d'élever un monument à la mémoire de son illustre fils, le fondateur de Québec. A cette occasion, M. Jean Mousnier écrit :

Elle accomplira ainsi un acte de légitime réparation ; en effet, après les États-Unis, qui le célébraient, il y a quelques mois, en des fêtes mémorables où s'affirma l'amitié franco-américaine, il n'est que juste que sa petite patrie saintongeaise rende un hommage posthume à ce grand Français qui, accomplissant dans le monde une tâche

ingrate et féconde, n'éprouva guère, comme d'ailleurs la plupart des précurseurs, que des déceptions et des déboires.

Puis il dit les titres de Champlain « à l'admiration de la France ».

A propos du livre de M. Arnould, *le Grand National* (123, rue Montmartre, Paris ; 8 février) dit du Canada français et catholique... ce qu'il fallait s'attendre qu'il en dirait : le Canada est un « enfer noir », où règne « la terreur noire la plus effroyable », où l'on est « sous la domination de la terreur noire la plus atroce », etc. Quant au livre de M. Arnould, c'est « une mauvaise action », et la préface par M. Étienne Lamy « constitue simplement un mensonge et une mauvaise action »...

Le chroniqueur du *Grand National* n'a pas, dans l'invective, un vocabulaire très varié.

Au reste, cet écrivain, qui dit « avoir été élevé dans le monde des lettres depuis tantôt soixante-deux ans », commet encore des phrases comme celle-ci :

« Le préfacier, dit-il, détourne l'émigration de nos colonies, ce qui est douteux, comme patriotisme, c'est-à-dire l'élan du Canada, pour un *original*, ce qui est piquant de la part d'un académicien. »

Il est assez *piquant* aussi de voir ce chroniqueur qui prétend bien connaître le Canada parler de son « pauvre et illustre ami » l'auteur de *la Voix d'un Exilé*, qu'il appelle *Fritchter!*

Nous signalons à nos lecteurs les belles études biographiques et critiques que la Librairie Beauchemin de Montréal publie dans son Bulletin *le Propagateur*. Ont paru déjà de belles et bonnes pages sur MM. Lozeau, l'abbé Émile Chartier, l'abbé Camille Roy.

En même temps, la Librairie Beauchemin fait connaître ses nouvelles collections de livres de prix : Collection Dollard, collection Montcalm, collection Maisonneuve, collection Laval, collection Champlain, collection Jacques Cartier, toutes composées de livres canadiens. Belle entreprise que tous, espérons-le, tiendront à honneur d'encourager.

Notes sur la question de l'enseignement du français dans l'Ontario, dans *la France* et dans *la Dépêche*, de Paris, du 24 janvier.

Dans *le Figaro* du 12 février, nous avons lu une chronique de M. Roger Goguel : *Dans l'Ouest canadien*.

Lorsqu'on a vécu quelques semaines dans l'Alberta ou la Saskatchewan, on s'accoutume à rencontrer ces villes où les maisons semblent surgir du sol, où se bousculent des gens pressés et fiévreux. Mais l'impression première demeure, elle est faite de beaucoup de stupeur et d'un peu d'effroi.

M. Julien Vincent, directeur de la *Revue de Linguistique et de Philologie comparée*, étudie, dans le numéro du 15 janvier de cette revue (pp. 1-11), le discours, ou plutôt certaines parties du discours prononcé par M. Étienne Lamy au Congrès de Québec.

Du Congrès et de notre Société, M. Vincent écrit : « L'œuvre en tout en est excellente, elle a toutes nos sympathies et doit être vivement encouragée. »

Le 14e Rapport annuel de la Rédaction du *Glossaire des Patois de la Suisse romande* — entreprise bien connue de nos lecteurs — fait voir que les travaux d'enquête, de classement et de rédaction progressent heureusement. Nous suivons avec le plus vif intérêt les travaux de nos confrères de Neuchâtel, et nous cherchons à profiter de leur expérience pour la réalisation de notre œuvre, semblable à celle qu'ils poursuivent.

Le dernier numéro du *Bulletin de l'Alliance française* (186, Boulevard Saint-Germain, P. ; 15 janvier, pp. 31-33) contient un compte rendu de la conférence faite à Montréal par M. le docteur Jacques Bertillon.

Dans le *Bulletin* du « Boston City Club » de février, compte rendu complet de la soirée du 21 janvier, où M. Henri Bourassa prononça un discours dont nos journaux ont donné un résumé. Aussi le discours de M. le docteur A. Bédard.

ADJUTOR RIVARD.

GLANURES

LE LANGAGE DES AVOCATS

Bouquet cueilli dans le *Journal des tribunaux*, de Bruxelles et ailleurs :

— L'adversaire a revêtu tout cela d'un vêtement juridique qui amplifie son système.

— Cette pauvre femme n'a, pour tout potage, que sa chemise.

— M. le président : Maître... le tribunal compte sur votre vigueur pour lui porter le dossier en chambre du conseil.

— Cet homme est un paratonnerre... que l'on traîne en laisse avec un verre de vin.

— Le prévenu était accompagné d'une bicyclette et de deux autres messieurs.

— Le tramway arrivait ventre à terre.

— La veuve Rousseau n'était qu'un homme de paille.

Etc.

(*La Revue Linguistique*, 15 janvier 1913, p. 79).

EN PASSANT.

De bons serviteurs de la Sainte-Vierge ne veulent plus de Congrès marials, ni de revues mariales. Comment cela ? ne vous effrayez pas si vite : la chose n'a pas l'importance que votre étonnement scandalisé semble lui prêter. On veut des manifestations en l'honneur de Marie, certes oui, mais ce seront des manifestations marielles. Voilà qu'on reproche à ce mot de marial d'être un barbarisme affreux. Ne dérive-t-il pas du latin Maria, avec l'a final bref, qui doit régulièrement devenir é, en français ? En effet, — on a oublié cet exemple qui suggère pourtant un argument puissant — le bon peuple, qui a conservé très pur, dans son parler, le génie de notre langue, a fait Mariette, ce doux nom qui rend jaloux Marial. Je trouve un autre exemple que j'indique charitablement aux partisans de « mariel ». La formation en al est jacobine et anticléricale, n'est-il pas vrai ? Anticléricale, radical : ce son al a une sonorité sectaire qui convient à nos jacobins successeurs de leurs pères de 93 qui ont fait prairial, germinal, floréal. Ah ! le sale suffixe !..

Mais qu'ai-je besoin de fournir des preuves aux adversaires de marial ? Le journal local, régional (Bretagne) qui vient d'anathématiser ce pauvre adjectif a des arguments de première force. L'a bref se traduit par e en français. Exemples, dit le journal — : sal, qui fait sel, universalis, qui fait universel... Magistral, l'argument !... Il n'y a qu'un malheur. Dans sal et universalis l'a est long : la formation théoriquement régulière aurait dû donner : du sal de cuisine, une religion universale. Dérivation naturelle ! Au fait, que n'a-t-on pris comme exemple naturel, qui vient de natura, avec l'a bref ? C'eût été tout naturel ?

Faisons un peu de linguistique. Du latin ale (m), le français a tiré régulièrement el, malgré la longueur prosodique de l'a — ce qui bat singulièrement en brèche le principe invoqué en faveur de Mariel, suivant lequel a bref donnerait e, et a long a. Nous avons ainsi additionnel, mortel, originel, personnel, tel quel, mots de formation populaire. La formation savante a préféré al, et c'est ainsi que nous avons une foule de mots en al,

dont le nombre dépasse de beaucoup celui des mots en el : animal, végétal, ancestral, rural, loyal, colonial, oriental, banal... Il n'y a pas de raison pour que ça finisse. Marial n'est donc pas original. Au total, la formation en al semble être la règle générale, la formation en el étant exceptionnelle. Vive donc Marial, très légitime !

Question grammaticale, sur un mot de langage liturgique, qui cependant ne fournit point d'objet à une décision papale. Il n'y a pas à craindre que l'infaillibilité pontificale vienne nous imposer mariel. Je ne m'y soumettrais certes pas alors, car je ne reconnaîtrais que l'infaillibilité pontificelle. Marie, Elle, peut en être contente : ces petites disputes philologiques entre ses enfants n'ont-elles pas pour but sa gloire en fin de compte, ne naissent-elles pas du souci qu'ils ont de procurer à leur Mère du ciel le plus d'honneur possible ? Malgré ces divergences grammaticales, de troisième ou quatrième plan, ils restent unis dans leur amour filial pour la virgine Mère de Dieu.

Maintenant, on reproche aussi à marial, d'avoir son pluriel en als, à l'encontre des préceptes grammaticaux. On ne dit pourtant pas fataux, glaciaux, fiscaux, sentimentaux, théâtraux, filiaux, initiaux, matinaux, etc...

L'Académie garde le silence sur ces mots-là, mais l'usage ne le garde pas, et il fait bien retentir le pluriel sonore en als. Marial et son pluriel sont donc en bonne compagnie. Un Congrès marial sera toujours triomphal. Point final.

(La Démocratie)

MAURICE AUTEXIER.

L'USAGE DES MOTS

Parmi les nombreuses façons dont on use des mêmes mots, il y en a deux qui sont presque exactement opposées et qui tiennent sans doute à la nature de ces mots, mais trahissent aussi le caractère ou la profession de ceux qui les emploient. Cette opposition m'est apparue avec une netteté particulière, un soir que j'avais l'honneur de dîner dans une maison amie, avec Théodore de Banville et Maître Lachaud. Tous les convives se faisaient d'avance une joie d'admirer les gerbes d'étincelles qui devaient jaillir du choc des mots entre ces deux maîtres causeurs. Naturellement quelqu'un parla de Mme Lafarge et de son procès — ce qui, avec Me Lachaud, était toujours de circonstance. Le brillant avocat saisit la balle au bond ; pendant tout le dîner, il refit l'apologie, que l'on va recommencer, de l'héroïne du Glandier. Banville, visiblement déconcerté, ne réussit pas à glisser une phrase. En quittant la table, il me prit par le bras : « Il n'a pas employé un seul mot dans son sens véritable ; il ignore que la langue française n'a pas de synonymes. » Lachaud ne l'ignorait probablement pas ; mais il savait aussi qu'il y a des mots d'acier dont le sens n'admet aucune déformation ni aucune équivoque, et des mots de caoutchouc, élastiques à souhait, à qui l'on fait dire ce qu'on veut et qui sont admirablement conçus pour couvrir la pensée de voiles flottants, sous lesquels chacun imagine pour elle la forme qu'il lui plaît. L'éloquence involontaire, mais nette et pénétrante de Pasteur, était faite des premiers ; Banville prétendait que leur abondante variété était la parure de ses vers ; les seconds servent les intentions persuasives des avocats, des orateurs politiques, de tous ceux qui parlent ou écrivent pour susciter le doute, endormir la raison ou évoquer les flottantes images qui bercent la rêverie.

(Le Temps, 30 janvier 1913)

EDMOND PERRIER.

HISTOIRE D'EXAMEN

Un examinateur demandait quel était le père de Charlemagne, et, voyant dans la salle un spectateur brandir son parapluie, s'écria vivement : « Eh ! là-bas, monsieur, ne soufflez pas ! »

FAUTES A CORRIGER

Locutions vicieuses	Equivalents français
Il vous aime plus que <i>vous le faites</i>	Il vous aime plus que vous ne faites .
Mon fils <i>fait</i> du latin.....	Mon fils étudie le latin. (<i>Car le latin n'est plus à faire.</i>)
Ce n'est pas <i>de ma faute</i>	Ce n'est pas ma faute , il n'y a pas de ma faute .
Dans cette affaire, ce n'est pas moi qui suis <i>le fautif</i>	Dans cette affaire, ce n'est pas moi qui suis en faute , qui suis coupable .
Viendra-t-il? <i>Des fois</i>	Viendra-t-il? Peut-être .
<i>Des fois</i> il dit oui, <i>des fois</i> il dit non.....	Parfois il dit oui, parfois ...
Ce sucre ne veut pas <i>fondre</i>	Ce sucre ne veut pas se dissoudre .
Le paysan <i>s'en fut</i> au marché....	Le paysan s'en alla au marché.
C'est un homme <i>fortuné</i>	C'est un homme riche .
Il a <i>gagné</i> la victoire.....	Il a remporté la victoire.
Je suis ruiné, <i>grâce</i> à un procès que j'ai perdu.....	Je suis ruiné par la perte d'un procès.
Ma pauvre mère <i>jouit</i> d'une bien mauvaise santé.....	Ma pauvre mère souffre d'une bien mauvaise santé.
Le <i>gros</i> public.....	Le grand public.
Un <i>gros</i> succès.....	Un grand succès.
Avez-vous <i>du change</i> ?.....	Avez-vous de la monnaie ?
<i>Entrer</i> dans les livres.....	Inscrire dans les livres.

LE COMITÉ DU PARLER FRANÇAIS.
Collège de Valleyfield.

Le Mois littéraire et pittoresque. Paris, rue Bayard, 5. Abonnement : 14 francs.

• • •

Polybiblion. Revue bibliographique universelle, publiée sous les auspices de la Société bibliographique. Paris, rue Sant-Simon, 5. Partie litt., 16 fr.; Partie techn., 11 fr; les deux parties réunies, 22 fr.

• • •

Le Courrier de la Presse. Bureau de coupures de journaux. Dir., M. Gallois, Paris, boulevard Montmartre, 21. Fournit à ses clients les articles de journaux et de revues, les concernant personnellement, ou sur un sujet quelconque auquel ils s'intéressent. Par coupure de journal ou de revue, 0 fr. 30; tarif réduit pour 100 coupures.—Catalogue de 13,000 journaux et revues : 3 fr. 50

BULLETIN

DU

PARLER FRANÇAIS AU CANADA

Le BULLETIN, organe de la *Société du Parler français au Canada*, est dirigé par un comité nommé par le Bureau de direction. Il paraît une fois par mois, sauf en juillet et août. Les abonnements partent de septembre.

Conditions d'abonnement : Canada et États-Unis, \$1.00; Union postale, 8 francs.

On peut devenir membre de la Société et recevoir, à ce titre, le BULLETIN, en envoyant au Secrétaire une demande d'inscription et le montant de la cotisation annuelle (\$10.00 pour les membres bienfaiteurs; \$2.00 pour les membres titulaires; \$1.00 [Étranger: 8 francs] pour les membres adhérents). Les cotisations sont dues au 1^{er} septembre; mais on peut s'inscrire en tout temps durant l'année, en payant les arrérages. Les membres adhérents et les abonnés, qui s'inscrivent après le 1^{er} février, doivent, pour recevoir les numéros du BULLETIN parus depuis septembre, verser un supplément de 50 sous.

Les dix premiers volumes du BULLETIN sont en vente. Prix, chaque volume : \$3.00; le premier et le troisième volume ne se vendent que dans la série complète des dix années du BULLETIN, dont le prix est de \$30.00.

Pour tout ce qui concerne la Société et le BULLETIN, s'adresser

A MONSIEUR LE SECRÉTAIRE

de la *Société du Parler français au Canada*

Université Laval

(N° 236, Casier)

QUÉBEC